



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le lundi, 8 février 2016 à 19h30 et à laquelle sont présents :

Mme Diane Pigeon, conseillère au poste numéro 1, Mme Michelle Hudon, conseillère au poste numéro 2; et Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère au poste numéro 3.

Sont absents et ont motivé leur absence :

M. Maurice Plouffe, maire, M. Patrick Cyr, conseiller au poste numéro 4, et M. Richard Beaulieu, conseiller au poste numéro 5.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Ariane Tremblay-Daoust, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Mme Marie-France Brisson, directrice générale, est également présente.

Résolution 25-16

APPUI À LA DÉMARCHE DE LA COALITION POUR UNE NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE

- CONSIDÉRANT QU'** il est reconnu que certaines pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des plans d'eau, notamment sur la faune et la flore aquatique;
- CONSIDÉRANT QUE** certaines pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance peuvent causer des nuisances, porter atteinte à la cohabitation harmonieuse entre les différents usages et rendre ainsi invivable le milieu de vie autour des plans d'eau de villégiature;
- CONSIDÉRANT** la présence de plus en plus nombreuse sur les lacs, d'embarcations à moteur de type wakeboard et autres destinées à produire des vagues surdimensionnées;
- CONSIDÉRANT QUE** les vagues produites par ces embarcations endommagent les rives, les quais, les embarcations amarrées et les habitats fauniques;
- CONSIDÉRANT QUE** les vagues surdimensionnées contribuent au brassage des sédiments et remettent en suspension le phosphore trappé dans lesdits sédiments et entraînent ainsi la prolifération de plantes aquatiques, y compris les algues bleues (cyanobactéries) et la production d'une eau trouble;
- CONSIDÉRANT QUE** la législation actuelle ne permet pas de répondre adéquatement aux préoccupations des résidents et usagers des lacs ayant trait aux questions environnementales et celles concernant l'harmonisation des différentes activités nautiques;
- CONSIDÉRANT QUE** la législation fédérale qui encadre les pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance sur les lacs de villégiature soit la Loi sur la marine marchande du Canada, vise la sécurité et la minimisation des entraves à la navigation et n'intègre pas les aspects environnementaux et la qualité de vie;
- CONSIDÉRANT QUE** les démarches actuellement possibles pour une municipalité afin de réglementer certains aspects de la navigation de plaisance sont lourdes, onéreuses et parcellaires et ne s'inscrivent pas dans une vision intégrée et responsable d'aménagement du territoire durable et de gestion intégrée de l'eau;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités et plusieurs organismes, notamment en environnement ont aussi identifié les enjeux et les impacts des activités reliées aux embarcations nautiques motorisées et veulent mettre en place

des mesures adaptées à une vision de développement durable tenant compte des dimensions économique, sociale et écologique;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;

CONSIDÉRANT QUE cette loi vient confirmer que les ressources en eau font partie du patrimoine de la collectivité et que l'État en est le gardien, au bénéfice des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral actuellement responsable de la navigation sur les plans d'eau est trop loin du milieu pour bien saisir les enjeux et les problématiques locaux liés à la navigation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les mieux placées pour faire la gestion des usages sur les plans d'eau de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition pour une navigation responsable et durable a entrepris une démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives afin d'imposer, à l'échelle nationale, des restrictions applicables à certains types d'embarcations motorisées et aux pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE les propositions législatives que la Coalition pour une navigation responsable et durable veut proposer reposeront sur des études et des données scientifiques et reflèteront les caractéristiques et tolérances environnementales des voies navigables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Laurentides a demandé aux unions municipales québécoises, soit la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de convaincre le gouvernement du Québec de poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Canada afin de moderniser le cadre législatif pour tenir compte des enjeux socio-environnementaux liés aux pratiques nautiques et à la navigation de plaisance ou encore de déléguer certains pouvoirs réglementaires aux municipalités locales afin qu'elles puissent mettre en place des mesures d'encadrement des activités nautiques adaptées à leurs réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Laurentides a aussi demandé à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de convaincre les municipalités canadiennes de l'importance de cet enjeu pour la protection de la santé des lacs afin qu'elles puissent manifester leurs préoccupations auprès de leurs gouvernements provinciaux et du gouvernement du Canada.

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter, que la Municipalité de La Conception soutienne la Coalition pour une navigation responsable et durable dans sa démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives tenant compte des impacts environnementaux et sociaux de certaines embarcations motorisées.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à La Conception, ce 9 février 2016.

Marie-France Brisson
Directrice générale